**LE Conseil COMMUNAL :**

*Siégeant en séance publique*

Considérant que le Collège de la Ville de Ciney a pris connaissance des intentions de la Province de Namur de « réduire » de manière considérable son apport financier au Domaine Provincial de Chevetogne (400.000 euros la première année, 800.000 la deuxième et enfin 1,2 million chaque année à partir de la troisième année sur un coût net actuel de 4,2 millions d'euros à charge de la Province)   
  
Considérant la proposition d’un nouveau système de tarification impactant exclusivement les visiteurs occasionnels, à l’exception des abonnements préférentiels des habitant·e·s de la Province, et des associations bénéficiant de réductions sociales pour permettre de générer une part plus importante d'autofinancement tout en garantissant un développement économique durable ;

Considérant qu'après une première période de développement durant laquelle l'orientation du Domaine n'est pas toujours apparue claire à tous, le Domaine a, depuis 25 ans, réussi à se positionner au premier plan wallon sur un créneau de tourisme vert, très en phase avec les attentes de la population belge, voire étrangère. Chevetogne s'est imposé comme une destination phare en Wallonie car le type de loisir qu'il propose est parfaitement en accord avec ce que les touristes viennent chercher dans nos campagnes ;

Attendu qu'au plan local, le Domaine est un site très apprécié des Cinaciens, mais également de l'ensemble des habitants de la Province de Namur, qui le fréquentent en masse. Le besoin d'espace vert et de connexion à la nature authentique qui s'est manifesté durant la pandémie a encore renforcé cette tendance ; au même titre que la nécessité d’un tourisme plus local.

Considérant que l'intérêt pour le Domaine se traduit aussi par un accroissement de population. Ces dernières années, le village de Chevetogne a connu une augmentation de sa population résidente et touristique notamment grâce à la proximité de ce site de qualité ;

Considérant qu'en terme de politique environnementale cohérente, le Gal Condroz-Famenne (Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze) vient de déposer une demande pour un projet biodiversité. Ce projet a notamment pour objectifs la création d'un réseau d'écolieux, le soutien à la plantation d'éléments agroforestiers, la réflexion sur un service transcommunal d'entretien des haies et la préservation des richesses naturelles. Immanquablement, le Domaine de Chevetogne sera appelé à jouer un rôle fondamental à l'intérieur d'un tel projet où ses réalisations serviront d'exemples pour des communes ne possédant pas son expérience ;

Considérant que le projet ‘Musée Vert’ (proposition de schéma directeur 2020-2050) rédigé par les services provinciaux avec l’appui d’un professeur d’Université, spécialiste de la défense de la biodiversité permettra de «  réconcilier l’humanité et la biodiversité » tout en réduisant les investissements en termes d’infrrastructures ;

Considérant que ce projet de Musée Vert répond à la demande importante de toutes les générations de l’urgence climatiques : prendre des mesures concrètes et radicales pour l’environnement aujourd’hui (santé, stockage de carbone, qualité de l’eau, de l’air, … )

Attendu que cette dynamique transcommunale sociale, environnementale et philanthropique est conforme à tous les modèles d'économie touristique qui prospèrent ailleurs et a des retombées économiques sur tous les opérateurs de la zone ;

Attendu que même si le Collège communal de Ciney connaît les efforts financiers à réaliser au sein de la Province :

* il s'étonne de ce que la Province de Namur choisisse de désinvestir un fleuron cité ailleurs en exemple qui, après cinquante ans d'investissement, produit aujourd'hui des retombées en rapport avec les sommes investies ;
* il s'étonne que la Province de Namur sous-estime l'incidence économique du Domaine dans une zone qui, malgré les efforts produits par tous, reste en retard de développement et constate une disproportion manifeste entre les investissements consentis depuis des années dans notre capitale provinciale (infrastructures administratives, musées, Delta,…) et ceux consentis dans nos régions rurales ou semi-rurales. Ce fleuron namurois représente au final 3,5% du budget provincial global de 150.000.000 d'euros (4,2 millions d'euros après recettes propres de 2,2 millions par an) ;
* il s'étonne de ce que la Province de Namur qui investit tant - et à juste titre - dans son outil de développement économique n'ait pas davantage de considération pour un opérateur de qualité dans le secteur du tourisme durable de proximité, dont on sait qu'il est porteur ;

Conscient de ce que représente Chevetogne pour les habitants de la Commune de Ciney, pour ceux des communes voisines, pour ceux de la Province de Namur ,

Admiratif du travail réalisé et solidaire avec ses citoyens qui y travaillent ;

Persuadé qu'il n'y ait pas de crise qui ne puisse se résoudre lorsque des esprits éclairés veulent s'asseoir à la même table avec la volonté de faire aboutir un projet positif et profitable à l'immense majorité des citoyens ;

Désireux de bénéficier encore dans le futur des retombées économiques du Domaine pour ses commerces, ses artisans, ses entreprises, ses nombreux gîtes, ... ;

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

Ce qui suit :

Le Conseil Communal :

* craint que les querelles politiques actuelles déforcent la crédibilité touristique du lieu , nuisent à la cinquantaine d'emplois privés qui y prospèrent et surtout qu'elles anéantissent la réputation régionale et européenne qui vaut au Domaine des aides rares dans notre hinterland.
* sollicite du Conseil Provincial qu'il revoie ses intentions à l'égard du Domaine, qu'il maintienne demande qu’un soutien financier suffisant permettant l'entretien et le développement de ce parc de qualité, qu'il s'attelle à une pérennisation de ce fleuron en négociant une juste répartition entre dotation raisonnable et recettes propres et fasse un succès du projet de «  Musée Vert », gage exceptionnel d'un avenir radieux pour le Domaine et ses territoires proches.
* s'oppose à l'éventuelle privatisation ou démantèlement du Domaine dont il considère qu'il doit rester un bien public.
* plaide pour une solution multilatérale négociée qui permettra que vive , se développe et prospère un projet qui - compte tenu de ses multiples aspects humanistes - ne doit avoir ni entraves ni opposition.
* s'engage à travailler en collaboration avec le Domaine de Chevetogne dans une logique globale de zone qui mette en avant la qualité de ses territoires comme vecteur de développement économique.
* s'engage à envoyer cette motion aux collèges communaux des communes de la Province de Namur ainsi qu'aux membres du Collège Provincial.